



## Un nouvel Espace européen de la recherche: la Commission met en place un nouveau plan pour soutenir la transition écologique et numérique et la reprise de l'Union

Bruxelles, le 30 septembre 2020

La Commission européenne a adopté aujourd'hui une [communication sur un nouvel Espace européen de la recherche et de l'innovation](#). Fondé sur l'excellence et les talents, compétitif et ouvert, le nouvel [Espace européen de la recherche](#) renforcera le paysage européen de la recherche et de l'innovation, accélérera la transition de l'UE vers la neutralité climatique et le leadership numérique, soutiendra sa [reprise](#) à la suite des conséquences sociétales et économiques de la crise du coronavirus et améliorera sa résilience en cas de nouvelles crises.

La Commission a défini des objectifs stratégiques et des actions à mettre en œuvre en étroite collaboration avec les États membres, afin de donner la priorité aux investissements et aux réformes dans la recherche et l'innovation, d'améliorer l'accès des chercheurs à l'excellence dans l'ensemble de l'UE et de permettre aux résultats de la recherche d'atteindre le marché et l'économie réelle. En outre, dans sa communication, elle continue d'encourager la mobilité des chercheurs, le développement de leurs compétences et leurs possibilités d'évolution de carrière au sein de l'UE, l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi qu'un meilleur accès à des études scientifiques évaluées par des pairs financées par des fonds publics.

M<sup>me</sup> Margrethe **Vestager**, vice-présidente exécutive pour une Europe adaptée à l'ère du numérique, a déclaré: «L'UE est déjà à la pointe de l'innovation grâce à son secteur de la recherche et à son excellence scientifique. Nous voulons poursuivre sur cette lancée et intensifier nos efforts en vue de parvenir à des innovations radicales, axées sur le marché, qui contribueront à une Europe numérique verte et stimuleront la croissance, la création d'emplois et notre compétitivité sur la scène mondiale. Aujourd'hui, nous nous fixons un nouvel objectif ambitieux: un Espace européen de la recherche qui facilite la coopération et contribue à une industrie européenne plus compétitive.»

M<sup>me</sup> Mariya **Gabriel**, commissaire à l'innovation, à la recherche, à la culture, à l'éducation et à la jeunesse, a déclaré: «Nous vivons à une époque où les activités scientifiques requièrent des collaborations plus rapides et efficaces. Nous devons renforcer l'Espace européen de la recherche pour en faire un espace englobant toute l'Europe, parce que les connaissances ne s'arrêtent pas aux limites territoriales, parce que les connaissances scientifiques progressent avec les collaborations, parce que les connaissances sont fiables si leur qualité fait l'objet d'un examen ouvert. C'est sous cette forme qu'il a également plus de chances d'atteindre des pics d'excellence et de soutenir une industrie innovante qui prend des risques pour façonner un avenir résilient, vert et numérique.»

Lancé en 2000, l'Espace européen de la recherche a engrangé de grands succès au cours des dernières années, mais le contexte actuel nous incite à repenser comment renforcer son rôle, comment mieux définir et mettre en œuvre ses principaux objectifs et comment le rendre plus attrayant en tant qu'espace commun pour la création d'une recherche et d'une innovation utiles. En outre, l'Europe est actuellement confrontée à des problèmes sociétaux, écologiques et économiques majeurs aggravés par la crise du coronavirus. La recherche et l'innovation sont donc essentielles pour résoudre ces problèmes, concrétiser la reprise de l'Europe et accélérer la double transition écologique et numérique.

### Objectifs du nouvel Espace européen de la recherche

S'appuyant sur la primauté européenne en matière d'innovation et sur l'excellence scientifique, le nouvel Espace européen de la recherche vise à encourager l'amélioration de la coordination et de la coopération entre l'UE, ses États membres et le secteur privé; à conduire à l'accroissement des investissements dans la recherche et l'innovation; à augmenter la mobilité des chercheurs, leur expertise et la circulation du savoir.

La communication définit quatre objectifs stratégiques:

#### 1. Donner la priorité aux investissements et aux réformes dans la recherche et

**l'innovation** dans l'optique de la transition écologique et numérique, de la reprise de l'Europe et d'une compétitivité accrue.

L'UE apporte son soutien à la recherche et à l'innovation au moyen de divers programmes, tels que [Horizon Europe](#), la [politique de cohésion](#) et [Next Generation EU](#). Pour obtenir les changements positifs requis et garantir la qualité des résultats, le soutien de l'UE doit être complété par des investissements des États membres et du secteur privé. La communication réaffirme **l'objectif de 3 % du PIB** à investir dans la recherche et l'innovation de l'UE et incite à davantage de coopération entre les États membres, ainsi qu'à l'harmonisation des efforts nationaux en fixant un **objectif de 5 % de financement public national** des programmes communs de recherche et de développement et des partenariats européens d'ici à 2030.

Le principe d'**excellence**, selon lequel les meilleurs chercheurs ayant les meilleures idées peuvent obtenir un financement, reste la pierre angulaire de tous les investissements réalisés dans le cadre de l'Espace européen de la recherche.

## 2. **Améliorer l'accès** des chercheurs de toute l'UE **aux installations et infrastructures excellentes**

Les investissements des États membres dans la recherche et l'innovation restent inégaux, ce qui creuse des écarts en matière d'excellence scientifique et de résultats de l'innovation qui doivent être comblés. L'UE aide déjà les pays qui accusent un retard, notamment en leur apportant un soutien sur mesure sur le terrain - et Horizon Europe continuera dans cette voie - en renforçant les collaborations avec des partenaires plus expérimentés afin d'améliorer l'accès à l'excellence. La Commission propose que les États membres qui accusent un retard par rapport à la moyenne de l'UE en matière d'investissements dans la recherche et l'innovation par rapport au PIB, orientent leurs efforts en vue **d'augmenter leurs investissements de 50 % au cours des cinq prochaines années.**

Pour ce faire, des **programmes de mobilité** et de formation spécifiques entre l'industrie et le monde universitaire donneront la possibilité aux chercheurs d'accéder à l'excellence et d'élargir leur expérience. Afin de refléter les progrès accomplis en matière de recherche fondée sur l'excellence, les États membres qui accusent un retard par rapport à la moyenne de l'UE pour les publications fréquemment citées devraient réduire leur écart par rapport à la moyenne de l'UE **d'au moins un tiers au cours des cinq prochaines années.**

## 3. **Transférer les résultats vers l'économie** afin de stimuler les investissements des entreprises et l'adoption par le marché des résultats de la recherche, et de favoriser la compétitivité et la primauté de l'UE dans le contexte technologique mondial.

Afin d'accélérer le transfert des résultats de la recherche vers l'économie réelle et de soutenir la mise en œuvre de la [nouvelle stratégie industrielle](#), la Commission encouragera et guidera l'élaboration de **plans technologiques communs** avec l'industrie qui permettront d'attirer davantage d'investissements privés dans des projets internationaux de premier plan. Ces plans favoriseront le développement de technologies compétitives dans des domaines stratégiques clés, tout en renforçant la présence européenne sur la scène mondiale.

Parallèlement, à l'issue d'un exercice de suivi détaillé, la Commission étudiera la possibilité de mettre en place un **cadre de mise en réseau** qui s'appuiera sur les entités et les capacités existantes, telles que les centres d'excellence ou les [pôles d'innovation numérique](#), afin de faciliter la collaboration et l'échange de bonnes pratiques d'ici à 2022. Au cours de cette même période de deux ans, la Commission actualisera et élaborera des principes directeurs qui garantiront que l'innovation pourra être valorisée et récompensée, ainsi qu'un code de bonnes pratiques pour l'utilisation intelligente de la propriété intellectuelle, afin de veiller à l'accès à une protection efficace et abordable de la propriété intellectuelle.

## 4. **Augmenter la mobilité des chercheurs et la libre circulation du savoir et des technologies** grâce à une coopération accrue entre les États membres, afin que chacun puisse bénéficier de la recherche et de ses résultats.

L'UE aura pour objectif d'améliorer les possibilités d'évolution de carrière afin d'attirer et de retenir les meilleurs chercheurs en Europe et d'encourager les chercheurs à poursuivre une carrière en dehors du monde universitaire. À cette fin, elle fournira également, d'ici à la fin de 2024, en partenariat avec les États membres et les organismes de recherche, **une boîte à outils destinés à soutenir les carrières des chercheurs.** Cette boîte comprendra les outils suivants: un cadre des compétences des chercheurs pour recenser les compétences clés et les inadéquations; un programme de mobilité destiné à favoriser l'échange et la mobilité des chercheurs dans l'industrie et le monde universitaire; des possibilités ciblées de formation et de développement professionnel dans

le cadre d'Horizon Europe; et un portail unique permettant aux personnes de trouver plus facilement des informations et de gérer leurs formations et leur carrière.

L'UE s'emploiera à atteindre les objectifs stratégiques précités, en étroite collaboration avec les États membres, au moyen de **14 actions** qui sont interconnectées et qui contribueront à la réalisation de l'Espace européen de la recherche. Par ailleurs, la Commission mènera un **forum européen pour la transition**, un débat stratégique avec les États membres qui les aidera à mettre en œuvre ces quatre objectifs de manière cohérente. La Commission proposera également, d'ici au premier semestre de 2021, que les États membres adoptent un **pacte pour la recherche et l'innovation en Europe**, qui réitérera leur engagement en faveur de politiques et de principes communs et indiquera les domaines dans lesquels ils élaboreront ensemble des actions prioritaires.

Dans le cadre de ses initiatives visant à soutenir la relance et à construire une Europe verte et numérique, la Commission a adopté aujourd'hui, outre le nouvel Espace européen de la recherche, un [nouveau plan d'action en matière d'éducation numérique](#), afin d'adapter les systèmes d'éducation et de formation à l'ère numérique, ainsi qu'une communication sur l'[espace européen de l'éducation](#) en tant que moteur de création d'emplois et de croissance.

## Contexte

L'Espace européen de la recherche a été lancé en 2000 dans le but de mieux organiser et intégrer les systèmes européens de recherche et d'innovation et de renforcer la coopération entre l'UE, les États membres, les régions et les parties prenantes. Il visait également la libre circulation des chercheurs, des connaissances scientifiques et des technologies dans l'ensemble de l'UE et avait pour but de favoriser la coopération transfrontière et d'améliorer et coordonner les politiques et programmes de recherche et d'innovation des États membres.

En 2018, le Conseil de l'Union européenne a appelé à une révision de l'Espace européen de la recherche en 2020 au moyen d'une nouvelle communication de la Commission. En décembre 2019, les États membres se sont prononcés sur l'avenir de l'Espace européen de la recherche dans un avis du Comité de l'Espace européen de la recherche et de l'innovation.

Dans le cadre de la réaction de l'UE face à la pandémie de coronavirus, la Commission a présenté le [plan d'action ERAvsCorona](#) en avril de cette année. S'appuyant sur les objectifs généraux et les outils de l'Espace européen de la recherche, ce plan d'action est un document de travail élaboré conjointement par la Commission et les gouvernements nationaux. Il comprend des actions à court terme fondées sur une coordination étroite, la coopération, le partage des données et des efforts conjoints de financement.

## Pour en savoir plus

[Fiche d'information](#): Un nouvel Espace européen de la recherche

[Espace européen de la recherche](#)

[Vidéo «Un nouvel Espace européen de la recherche»](#)

[Communication: Un nouvel espace européen de la recherche et de l'innovation](#)

IP/20/1749

Personnes de contact pour la presse:

[Johannes BAHRKE](#) (+32 2 295 86 15)

[Marietta GRAMMENO](#) (+32 2 298 35 83)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)